



## Traité Temoura

### Michna 3 - Chapitre 5

בָּאָמַרְתָּא:  
וְלִדְהָ שֶׁל זֹעֲלָה, וְהִיא שְׁלָמִים,  
דָּבָרָיו קָיִם.

הִיא שְׁלָמִים וְלִדְהָ עַזְלָה,  
בָּרִי זֹעֲלָ וְלִדְהָ שְׁלָמִים,  
דָּבָרָיו רַבִּי מֵאִיר.

אָמַר רַבִּי יוֹסֵי:  
אִם לְכָן נִתְפּוּ מִתְחָלָה,  
הַזָּאִיל וְאִי אָפָּשָׁר לְקַרְוֹת שְׁנִי שְׁמֹות כְּאַחֲתָה,  
דָּבָרָיו קָיִם;

וְאִם מִשְׁאָמָרָה: בָּרִי זֹעֲלָ שְׁלָמִים  
נִמְלָר וְאָמָרָה: וְלִדְהָ עַזְלָה,  
בָּרִי זֹעֲלָ וְלִדְהָ שְׁלָמִים:

Celui qui dit : « Le rejeton de cet [animal non sacré] est une 'Ola et [l'animal] lui-même est un sacrifice de communion », sa déclaration est valable, [c'est-à-dire qu'elle est valide. S'il dit : « L'animal] lui-même est une 'Ola et son rejeton est une 'Ola », [alors comme la consécration de la mère a précédé la consécration du rejeton, il s'agit] du rejeton d'une 'Ola [dont le statut halakhique est celui d'une 'Ola]; c'est la déclaration de Rabbi Méïr. Rabbi Yossé a dit : « Si telle était son intention dès le début, [de désigner le rejeton comme 'Ola lorsqu'il a désigné la mère comme 'Ola, alors] comme il est impossible de [l'appeler par] deux désignations simultanément, sa déclaration est valable, [et la mère est une 'Ola et le rejeton une 'Ola. »] Et si [c'est seulement] après avoir dit : Cet [animal] est par là même un sacrifice d'actions de grâces, [qu'il] reconsiderait et disait : Sa progéniture est une 'Ola, cette progéniture est un sacrifice d'actions de grâces, [comme avant qu'il reconsiderait, la progéniture avait déjà pris le statut de progéniture d'un sacrifice d'actions de grâces].



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)